

AIG Group Plus – Expatriate Care

Fiche produit



Qui pouvons-nous assurer:

- Expatriate Care s'adresse aux entreprises et organisations basées au sein de l'Espace Economique Européen et ayant des employés expatriés partout dans le monde.
- L'âge limite d'adhésion est de 65 ans et les prestations prennent fin au plus tard à 75 ans. Les personnes à charge ou les enfants à charge de moins de 18 ans ou de moins de 23 ans, pour autant qu'ils soient encore aux études à temps plein, et qu'ils vivent avec l'Assuré dans le pays d'accueil, peuvent également bénéficier de la couverture.

Zones de couverture:

- Monde entier
- Monde entier, à l'exception des USA.

Réseau de filiales/succursales AIG:

Au sein de l'EEE, l'assurance sera souscrite par la succursale concernée d'AIG Europe S.A. Pour plus d'informations sur une succursale dans une juridiction précise, veuillez vous rendre sur www.aig.com/worldwide

Suite >

Avantages

Pour les employeurs

- Couverture globale à un prix raisonnable afin de protéger et d'assurer les besoins de l'ensemble des employés expatriés et de leurs personnes à charge.
- Permet aux entreprises de montrer leur engagement vis-à-vis des employés et contribue au paquet d'avantages nécessaires pour attirer et garder des employés talentueux.
- Inscription aisée des employés expatriés et de leur famille à tout moment.
- Fourniture des meilleurs services possibles pour les employés, afin d'assurer aux employeurs que leur personnel est entre de bonnes mains.
- Offre à la DRH de l'employeur et au courtier en assurances un accès en ligne aux informations sur la police et donne la possibilité de mettre à jour les données des employés.

Bref aperçu des garanties

Principales caractéristiques

Plan de base complet comprenant:

- Frais médicaux à concurrence de 2 millions € par an.
- Accès à un centre d'assistance polyglotte 24h/24 et 365 jours/an.
- Réseau mondial d'hôpitaux et paiement direct des frais avec les hôpitaux, pour les soins ambulatoires et hospitaliers lorsque cela est possible.
- Assistance comprenant la consultation médicale téléphonique gratuite et la possibilité d'un deuxième avis médical.
- Évacuation politique, responsabilité civile envers les tiers et assistance juridique.
- Accès en ligne aux informations sur la police d'assurance et les sinistres.

Garanties optionnelles disponibles:

- Soins dentaires et ophtalmologiques
- Individuelle accidents
- Biens personnels
- Voyage

Pour les employés expatriés

- Offre la tranquillité d'esprit en sachant que vous et votre famille êtes bien protégés.
- Couverture globale, y compris pour les frais médicaux, l'évacuation politique, la responsabilité civile et l'assistance juridique.
- Grande flexibilité, choix entre différents niveaux de plans de base, différentes franchises dans le plan de base 100 et prestations supplémentaires à un prix raisonnable.
- Assistance téléphonique et un site Internet accessibles 24h/24 et 365 jours/an.

Garanties principales

Frais médicaux

Expatriate Care offre une couverture à concurrence de 2 millions € pour les frais médicaux, y compris hospitalisation et chirurgie ambulatoire, indemnités en cas d'hospitalisation, frais médicaux ambulatoires, frais de transport local par ambulance, soins infirmiers privés, maternité et accouchement, traitement du cancer et transplantation d'organes.

Assistance médicale

Nous fournissons à nos Assurés des avis médicaux par téléphone, un service de deuxième avis médical (analyse de votre dossier médical par un spécialiste indépendant) et une assistance d'urgence dans le monde entier.

Évacuation politique

Nous prenons en charge les coûts d'évacuation d'urgence en raison de la situation politique.

Responsabilité civile

Expatriate Care couvre votre responsabilité pour les dommages provoqués dans le cadre de votre vie privée.

Assistance juridique

Expatriate Care prend en charge vos dépenses d'assistance juridique.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert ?

Certains endroits et certaines activités ne sont pas couverts. Chaque garantie principale comporte ses propres exclusions. Par exemple, les demandes ne seront pas payées dans des pays faisant l'objet de résolutions de l'ONU ou des sanctions de l'UE, des États-Unis ou du Royaume-Uni ou pour des blessures subies dans le cadre d'activités sportives professionnelles, lors de vols autrement qu'en tant que passager ou résultant de la consommation de drogues ou d'alcool.

Cette énumération n'est pas limitative et ne dispense pas de consulter la liste des exclusions d'application et décrites dans votre police (conditions particulières et générales).

Suite >

Plan de base

Les avantages sont soumis aux conditions et exclusions définies dans la police (conditions particulières et générales).

Garantie frais médicaux (jusqu'à 2 000 000 € par année d'assurance)		Expatriate Care 100	Expatriate Care 90	Expatriate Care 80
Participation de l'Assuré		Néant	10 % avec max. 2 500 €/an	20 % avec max. 5 000 €/an
Hospitalisation et chirurgie ambulatoire		100 %	100 %	100 %
Indemnité en cas d'hospitalisation Séjour d'au moins 48 heures dans un hôpital et de maximum 30 nuits par année d'assurance		50 €/nuit	40 €/nuit	30 €/nuit
Frais médicaux ambulatoires	Honoraires du médecin et du spécialiste, médicaments prescrits sur ordonnance, imagerie médicale, diagnostics et examens biologiques, matériel médical prescrit et appareils chirurgicaux	100 %	90 %	80 %
	Soins et examens préventifs non expérimentaux	100 % jusqu'à 1 500 €/an	90 % jusqu'à 1 200 €/an	80 % jusqu'à 900 €/an
	Médecine alternative	100 % jusqu'à 5 000 €/an	90 % jusqu'à 4 000 €/an	80 % jusqu'à 3 000 €/an
Frais de transport local par ambulance		100 %	100 %	100 %
Soins infirmiers privés	Soins hospitaliers ou soins à domicile	100 %	90 %	80 %
	Soins à domicile par une infirmière agréée jusqu'à 60 jours par année d'assurance	100 %	90 %	80 %
	Soins palliatifs	100 % jusqu'à 5 000 €	90 % jusqu'à 4 000 €	80 % jusqu'à 3 000 €
Maternité et accouchement Période de carence: 10 mois	Grossesse, accouchement, traitement avant et après la naissance Complications liées à la grossesse	100 % jusqu'à 12 500 €	90 % jusqu'à 10 000 €	80 % jusqu'à 7 500 €
	Maladies congénitales par Assuré / une fois dans la vie du contrat	100 % jusqu'à 100 000 €	90 % jusqu'à 80 000 €	80 % jusqu'à 60 000 €
Traitement du cancer		100 %	90 %	80 %
Transplantation d'organe		100 % jusqu'à 200 000 € par maladie	90 % jusqu'à 160 000 € par maladie	80 % jusqu'à 120 000 € par maladie
Troubles mentaux ou du comportement	Traitement hospitalier par Assuré / une fois dans la vie du contrat. Délai d'attente de 10 mois	100 % jusqu'à 100 000 €	90 % jusqu'à 80 000 €	80 % jusqu'à 60 000 €
	Soins ambulatoires par Assuré / une fois dans la vie du contrat. Délai d'attente de 18 mois	100 % jusqu'à 20 séances	90 % jusqu'à 16 séances	80 % jusqu'à 12 séances

Suite >

Plan de base (suite)

Garantie frais médicaux (jusqu'à 2 000 000 € par année d'assurance)		Expatriate Care 100	Expatriate Care 90	Expatriate Care 80
SIDA / VIH		100 %	90 %	80 %
Soins dentaires d'urgence suite à accident		100 %	90 %	80 %
Soins ophtalmologiques d'urgence suite à accident		100 %	90 %	80 %
Assistance		Expatriate Care 100	Expatriate Care 90	Expatriate Care 80
Assistance	Avis médical téléphonique	Inclus	Inclus	Inclus
	Second avis médical	Inclus	Inclus	Inclus
	Guides des pays Informations sur les hôpitaux et les professionnels de la santé	Inclus	Inclus	Inclus
	Assistance d'urgence dans le monde entier	Inclus	Inclus	Inclus
Évacuation politique		Expatriate Care 100	Expatriate Care 90	Expatriate Care 80
Évacuation politique		Jusqu'à max. 50 000 €	Jusqu'à max. 50 000 €	Jusqu'à max. 50 000 €
Responsabilité civile		Expatriate Care 100	Expatriate Care 90	Expatriate Care 80
Responsabilité civile		Jusqu'à max. 1 000 000 €	Jusqu'à max. 1 000 000 €	Jusqu'à max. 1 000 000 €
Assistance juridique		Expatriate Care 100	Expatriate Care 90	Expatriate Care 80
Assistance juridique	Assistance juridique Franchise de 10 % avec un minimum de 250 €	Jusqu'à max. 15 000 €	Jusqu'à max. 15 000 €	Jusqu'à max. 15 000 €
	Caution pénale	Jusqu'à max. 50 000 €	Jusqu'à max. 50 000 €	Jusqu'à max. 50 000 €

Garanties optionnelles

Individuelle accidents		
Décès & invalidité	Décès accidentel et invalidité permanente suite à un accident	Maximum 500.000 € par tranches de 100.000 €
	Prestations supplémentaires	Voir conditions générales
Décès, invalidité et incapacité temporaire	Décès accidentel et invalidité permanente suite à un accident	Maximum 500.000 € par tranches de 100.000 €
	Incapacité temporaire entraînant une perte de rémunération (12 semaines de carence, 104 semaines d'indemnisation)	Max. 2.000 €/mois par tranche de 500 €/mois
	Prestations supplémentaires	Voir conditions générales
Soins dentaires et ophtalmologiques		
Soins dentaires		Jusqu'à 3 000 €/an
	Soins dentaires de base	100 %
	Soins dentaires réparateurs majeurs Période de carence : 10 mois	80 %
	Prothèse dentaire et soins d'orthodontie Période de carence : 10 mois	60 %
Soins ophtalmologiques		Jusqu'à 3 000 €/an
	Soins ophtalmologiques	100 %
	Chirurgie oculaire	80 %
	Frais d'optique	100 % et max. 250 € tous les 2 ans
Biens personnels		
Biens personnels	Franchise de 100 €	Jusqu'à 50 000 €
Voyage		
Assistance voyage		Inclus
Effets personnels et équipement professionnel		Jusqu'à 7 500 €/personne/voyage
Annulation, Interruption, Retard et Modification de voyage		Jusqu'à max. 10 000 €/personne/voyage
Désagréments de voyage		Voir conditions générales



Veillez prendre le temps de consulter vos documents de police afin de connaître tous les détails de vos couvertures et prestations, ainsi que les exceptions.



www.aig.com/expat

Pour les détails de votre couverture, veuillez consulter les conditions générales d'assurance décrites dans la police ou le contrat d'assurance du pays en question. Votre contrat d'assurance est souscrit par la succursale belge d'AIG Europe S.A., située Boulevard de la Plaine 11, à 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0847.622.919, et inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 1136. La BNB est située Boulevard de Berlaumont 14, à 1000 Bruxelles. Votre contrat d'assurance est soumis au droit belge.

AIG Europe S.A., compagnie d'assurance, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>. Succursale Belge située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaumont 14 à 1000 Bruxelles.

Veillez trouver notre Privacy et AssurMifid Policy sur www.aig.be.

Le contenu de ce document est à des fins d'information et peut être modifié sans préavis. Ce document ne peut pas être invoqué, en toutes circonstances, pour réclamer une couverture d'assurance ou tout autre droit. Il ne peut pas être considéré comme un conseil ou une offre de contracter. Les produits peuvent varier d'un pays à l'autre et peuvent ne pas être disponibles dans chaque pays européen. Seule la police d'assurance contient une description précise et contraignante de la couverture. Les conditions des polices sont disponibles sur demande. AIG n'accepte aucune responsabilité pour tout dommage que n'importe qui peut souffrir en s'appuyant sur les informations sur ce document. Copyright © 2018 AIG Europe S.A.